



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2026-512 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 mai 2026, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2026-512 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 juin 2026 à 19 h** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2026-512 a pour objet :

- De prescrire des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;
- D'assurer des conditions adéquates de salubrité, d'entretien et d'habitabilité des logements ;
- D'abroger le Règlement numéro 2017-308 sur la salubrité et l'entretien des logements et des maisons de chambres.

4. Zones visées

Le règlement s'applique à tout le territoire de Sainte-Martine.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 1^{er} juin 2026

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

